

CTM DU 10 AVRIL 2019 « SPÉCIAL BREXIT »

L'UNSA Alimentation Agriculture Forêts était représentée par Martine HARNICHARD et Emilie CERISIER.

Suite à notre déclaration liminaire (ci-jointe), l'Administration nous déclare que cette situation est tout à fait exceptionnelle. Il faut pouvoir répondre à un BREXIT dur qui pourrait intervenir rapidement. Dès à présent, 50 ETP ont été recrutés et 65 ETP supplémentaires et 35 vétérinaires viendront renforcer les effectifs aux postes d'inspection frontaliers (PIF).

Tous les postes ont reçus l'agrément de la commission européenne.

Il est prévu que ces postes dits « BREXIT » fonctionnent 24h/24h et 7jours/7jours. Le MAA se doit d'assurer les flux des importations de façon sécuritaire. Pour les exportations, il ne devrait pas y avoir trop de changement.

Lors de ce CTM deux textes étaient à l'étude :

- Le premier concerne la durée maximale de travail hebdomadaire.
- Le deuxième concerne les modalités de récupération lors du cycle de travail le week-end.

Pour l'UNSA, ces textes vont à l'encontre de la réglementation du code du travail. Le risque d'être étendu à d'autres postes que ceux du BREXIT est grand. Les cycles proposés par l'administration vont à l'encontre des rythmes biologiques des personnes et induiraient des risques d'accident du travail.

À l'issue des débats, l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre les deux textes proposés pour avis.

Vous trouverez, ci-jointe, la déclaration commune.

L'administration a programmé un groupe de travail spécifique le 18 avril prochain.

L'UNSA sera présente et défendra l'intérêt des agents.

**N'hésitez pas à réagir et à nous faire parvenir vos suggestions
et remarques.**



**DECLARATION LIMINAIRE DE
L'UNSA Alimentation,
Agriculture, Forêts
CTM du 10 avril 2019**

Monsieur le Président,

L'UNSA est consciente de l'impact que représente le BREXIT.

La sortie du Royaume-Uni de l'Europe votée lors du référendum du 23 juin 2016 n'en finit pas d'avoir son lot de rebondissement.

Les votes successifs du parlement britannique font plutôt penser à un BREXIT sans accord. Ces votes impactent notamment notre ministère et notre agenda social.

Les reports incessants des groupes de travail, CHCSTM, CTM... sont devenus une source de stress au quotidien. Nous sommes bien conscients qu'il est important de travailler sur des textes les plus finalisés possibles, mais ne pourrait-on pas travailler sur différents scénarii probables?

Pour l'UNSA il est primordial de garantir une qualité de vie au travail, avec des conditions de travail adaptées aux futurs agents en place aux frontières. Les personnels recrutés sur ces postes doivent avoir une garantie de maintien d'un juste équilibre vie professionnelle et vie privée.

Les alternances de rythme jour/nuit ne doivent pas avoir une incidence sur leur santé physique et/ou mentale.

Pour l'UNSA le changement de rythme imposé doit se limiter aux seuls postes du dispositif BREXIT.

L'UNSA sera attentive au respect de la qualité de vie au travail et des conditions de mise en oeuvre de ce nouveau mode de fonctionnement horaire.



No deal au CTM !

Communiqué intersyndical suite au CTM spécial Brexit du 10 avril 2019

Les OS ont voté unanimement contre les 2 projets de textes présentés au CTM du 10 avril.

Ces textes comportent un risque de recul pour tous les agents. Ils dérogeraient aux cycles de travail du ministère en charge de l'Agriculture, avec allongement de la durée légale du travail hebdomadaire (44h) et en supprimant les compensations actuelles : récupération majorée des samedis (1,5), dimanches et jours fériés (2).

Le gouvernement n'a pas envisagé la mise en place de mesures pour prendre en compte la pénibilité induite. Faire passer les samedis, les dimanches, les jours fériés et le travail de nuit comme des cycles de travail normal, permet au ministère d'éviter les recrutements nécessaires.

Parallèlement à ces dégradations, l'administration n'a pas étudié l'impact de ces conditions de travail, sur la santé et la vie personnelle des agents.

Pour preuve, le CHSCT de la veille a été annulé sans motifs !!!

Enfin, le texte supprimant les compensations, présenté au CTM pour le Brexit, est susceptible de s'appliquer à tout agent dont le cycle prévoit le travail du samedi, dimanche et des jours fériés.

Nous considérons, à ce stade, que les dispositions légales actuelles permettent de faire face à la situation, d'autant plus que la date du Brexit vient à nouveau d'être repoussée. Nous attendons du ministère qu'il mette en place les moyens adaptés.

Conformément à la réglementation, l'administration devra convoquer une nouvelle réunion du CTM d'ici 30 jours.